

# Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 14-juin-2021

Version 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Universol Violet 226; 10-10-31+3.3MgO+TE
Code produit	2039-225HA
Identifiant de formule unique (UFI)	Y2N5-K0SF-600S-FKTH
Substance pure/mélange	Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs (SU21)

Justification de l'utilisation déconseillée	Utilisation déconseillée dans l'Évaluation de sécurité chimique conformément au point 7 2.3 de l'annexe I de REACH
---------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

Pour plus d'informations, contacter : INFO-MSDS@EVERRIS.com  
Numéro d'appel hors urgences +31 (0) 418655700

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24/7). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	070 245 245
Danemark	+45 8212 1212
Finlande	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59
Irlande	01 809 2566
Pays-Bas	+31 88 75 585 61
Norvège	+45 735 80500
Pologne	+48 42 2538 400
Portugal	+351 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	Tox Info Suisse Tel. 145 (24h)
Royaume-Uni	111

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
----------------------------------------------	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient Sulfate de potassium;  $K_2SO_4$ , Phosphate d'urée;  $CH_7N_2O_5P$

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitrate de potassium; $KNO_3$ (7757-79-1)	231-818-8	40 - 65%	Ox. Sol. 3 (H272)	-	01-2119488224-35	-	-
Sulfate de potassium; $K_2SO_4$ (7778-80-5)	231-915-5	10 - 25%	Eye Dam. 1 (H318)	-	01-2119489441-34	-	-
Phosphate d'urée; $CH_7N_2O_5P$ (4861-19-2)	225-464-3	1 - 5%	Skin Corr. 1B (H314)	Skin Corr. 1B :: C>=25% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Irrit. 3 :: C<=10%	01-2119489460-34	-	-
Acide borique; $H_3BO_3$ (10043-35-3)	233-139-2	< 0.1%	Repr. 1B (H360FD)	-	01-2119486683-25	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	3015	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	6600	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	2660	2000	0.16

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	10043-35-3	Present

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure.
------------------	-----------------------

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.  
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques Le produit lui-même ne brûle pas  
Peut aggraver un incendie ; comburant

**Produits dangereux résultant de la combustion** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clé. Conserver hors de la portée des enfants.

**Matériaux d'emballage** Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Engrais.

**Scénario d'exposition** Mélange. Non demandé.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### Autres informations

LGK (Allemagne) 5.1B

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	-	-	-	TWA: 5.0 mg/m <sup>3</sup>	-
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	-
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5.0 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Peak: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Pays-Bas
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 1.8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.8 mg/m <sup>3</sup>	-

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection individuelle** Porter des vêtements de travail normaux et légers.

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect:</b>	Poudres	
<b>Couleur:</b>	Blanc cassé, rouge	
<b>Odeur:</b>	Engrais.	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair :</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'autoignition :</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	3.8 (1 g/l)	Aucun(e) connu(e)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Masse volumique :</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune donnée disponible	

### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Réactivité Non réactif.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### **Méthodes particulières d'intervention:**

Sensibilité aux impacts mécaniques Insensible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Insensible.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

#### **Mesures numériques de toxicité**

##### **Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	= 3015 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg	> 527 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	= 6600 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
Phosphate d'urée; CH <sub>7</sub> N <sub>2</sub> O <sub>5</sub> P	= 2600 mg/kg (Rat)	-	-
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	= 2660 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg	> 0.16 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> 10043-35-3	Repr. 1B

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	EC50: =2900mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 510 - 880mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =3550mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =653mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =890mg/L (48h, Daphnia magna)
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	-	-	EC50: 115 - 153mg/L (48h, Daphnia magna)



## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-0.757

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** aucune donnée disponible.

**Mobilité** aucune donnée disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Phosphate d'urée; CH <sub>7</sub> N <sub>2</sub> O <sub>5</sub> P	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## 12.7. Autres effets néfastes

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Autres informations** Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets. Si le matériau n'est pas contaminé, le collecter et le réutiliser de la manière recommandée pour le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **IMDG**

#### 14.1

**No ONU:** 1479

#### 14.2

**Nom d'expédition:** Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)

#### 14.3

**Classe(s) de danger pour le transport** 5.1

#### 14.4

Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5 kg
<u>14.5</u>	
Polluant marin	Non réglementé
<u>14.6</u>	
No EMS:	F-A / S-Q
Dispositions spéciales	223, 274, 900
<u>14.7</u>	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune donnée disponible

#### ADR

<u>14.1</u>	
No ONU:	1479
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)
<u>14.3</u>	
Classe(s) de danger pour le transport	5.1
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	III
<u>14.5</u>	
Dangers pour l'environnement	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	274
Code de restriction en tunnel	E
Quantité limitée	5 kg

#### IATA

<u>14.1</u>	
Numéro UN ou numéro d'identification	1479
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Solide comburant, n.s.a. (Potassium nitrate)
<u>14.3</u>	
Classe(s) de danger pour le transport	5.1
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage	III
<u>14.5</u>	
Dangers pour l'environnement	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	A3



### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations nationales

Danemark  
France  
ICPE

Installation classée : article 4706

**Allemagne**

LGK (Allemagne)  
GefStoffV (DE):  
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

5.1B  
Non réglementé  
légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Nom chimique	German WGK Section
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	1
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	1
Phosphate d'urée; CH <sub>7</sub> N <sub>2</sub> O <sub>5</sub> P	Reg. no. 6537, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	1

**Pays-Bas**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail**

Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	30.	-

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

Nom chimique	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Nitrate de potassium; KNO <sub>3</sub>	Present

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**UE - Biocides**

Nom chimique	UE - Biocides
Acide borique; H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub>	Type de produits 8 : Produits de protection du bois

## Inventaires internationaux

### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

#### **Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

#### **Méthode de classification**

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Méthode de classification	
<i>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]</i>	<i>Méthode utilisée</i>
Toxicité aiguë par voie orale	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par voie cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	<i>Méthode de calcul</i>
Corrosion/irritation cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	<i>Méthode de calcul</i>
Sensibilisation respiratoire	<i>Méthode de calcul</i>
Sensibilisation cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Mutagénicité	<i>Méthode de calcul</i>
Cancérogénicité	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité pour la reproduction	<i>Méthode de calcul</i>
STOT - exposition unique	<i>Méthode de calcul</i>
STOT - exposition répétée	<i>Méthode de calcul</i>

Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Classification SGH, Japon  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

**Date de révision** 14-juin-2021

**Limitations relatives à l'utilisation** Réservé aux utilisateurs professionnels

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**